

CE en bref du 22 mai 2014

1. Election des représentants du CE Alsace au CCE

- Au terme du 2^{ème} processus électoral de Pôle emploi, et conformément aux dispositions de l'article 43.2 de la CNN, les mandats des membres du CCE ont expiré le 13 février 2014.
- Les négociations engagées en vue de renouveler la composition du CCE ont permis d'aboutir à la conclusion de l'accord du 11 avril 2014, signé par 7 organisations syndicales, dont l'UNSA. Chacun des 29 établissements de Pôle emploi est dorénavant représenté au sein du CCE.
- Les élus du Comité d'Etablissement ont voté et désigné Madame BOEGLIN (CFDT) en tant que représentante titulaire au CCE et Madame LORENC (UNSA) au poste de suppléante.

2. Suivi des demandes des élus

- Suite à la signature de la nouvelle convention d'assurance chômage, Pôle emploi Alsace va organiser plusieurs sessions de formation à destination des conseillers et des managers.
- Les conseillers qui informent les demandeurs d'emploi vont suivre une journée de formation le 12 juin ou 3 juillet, complétée d'une autre journée le 11 ou 18 septembre.
- Les conseillers gestion des droits bénéficieront de 2 jours consécutifs de formation. L'UNSA a rappelé, qu'en termes de suivi, une séance de reprise avec le RRA de l'agence est recommandée post formation. Par ailleurs, nous demandons que les réunions réglementaires soient à nouveau programmées dans les agences.
- Les managers bénéficieront d'une journée de formation au mois de juin.
- Ces sessions seront composées au maximum de 25 stagiaires et co-animées par un formateur occasionnel et une personne experte GDD.

3. Information sur le projet GIH « Gestion des Identités et des Habilitations »

- Ce dossier a été présenté par Monsieur TROTZIER, Correspondant régional SI. Le projet GIH est intégré dans le sous chantier « Evolution et Simplification des Accès au SI » de Pôle emploi 2015 et permet de :
 - Réduire les délais d'attribution des habilitations pour permettre à l'agent de disposer d'un outil de travail opérationnel dès le premier jour de sa prise de fonction.

- Rendre claire et lisible par tous, la politique d'attribution des droits adaptés pour l'exécution de l'ensemble des tâches nécessaires à l'agent pour remplir ses missions.
 - Garantir la séparation des tâches dans le Système d'Informations pour renforcer la sécurisation des flux financiers et la certification légale des comptes.
 - Permettre la plus grande souplesse d'organisation possible pour les managers en limitant la séparation des tâches à ce qui est strictement nécessaire en termes de maîtrise des risques et en prévoyant des solutions ad hoc dans les cas particuliers (exemple : plateformes).
 - Simplifier la prise en compte des impacts sur les habilitations des évolutions applicatives notamment liées à la mise en œuvre de Pôle emploi 2015.
- Compte tenu de la situation actuelle des habilitations, des impacts sont attendus pour ces différentes catégories de personnes :
- pour les contrats aidés : rattachés au pack « agent Pôle emploi », ils n'auront plus que des accès en lecture (à ce jour, l'accès en écriture ouvert), aux différentes applications métiers (AUDE, DUNE, GSP principalement), mais conservent leur accès au bandeau GOA (gestion de l'accueil),
 - pour les « experts réglementaires » : rattachés au pack « conseiller gestion de droit », ils auront uniquement l'accès de base des agents GDD (à ce jour ils ont le profil applicatif AUDE qui correspond aux RRA/ELD sans pouvoir de délégation). Plus de gestion possible par exemple de la MG33 pour eux,
 - pour les conseillers intermédiation : rattachés au pack « conseiller », les accès à AUDE sont limités aux activités liées à l'EID et aux traitements administratifs, changements de situation, actualisation, et saisie RIB.
- Suite à ces modifications, qui auront un impact important sur l'organisation d'une agence, l'UNSA alerte la Direction sur la nécessité de donner une information claire et non anxiogène dans les sites.
- Le déploiement interviendra le 4 juin 2014 pour les toutes les agences, hormis la PRS et les A2S.

4. Recueil d'avis du CE sur les modifications de l'organigramme de la Direction régionale

- Les modifications de l'organigramme de la Direction régionale sont les suivantes :
- La Direction des Ressources Humaines sera à nouveau dotée d'un poste de Directeur adjoint.
 - Création d'un poste de Responsable de service « Investigations » rattaché à la Direction Maîtrise des Risques.
 - Création d'un poste de Responsable de service « Organisation et Simplification » rattaché à la Direction des Opérations.
 - Création d'un poste de Responsable de service « Etudes et Statistiques » rattaché à la Direction de la Stratégie et des Relations Extérieures.
 - Création d'un poste de Chargé de projet immobilier rattaché au Service Moyens Généraux de la Direction Administrative et Financière.
 - Création d'un poste de Chargé d'appui à la médiation qui viendra renforcer l'activité Médiation.
- A l'unanimité, les élus du Comité d'Etablissement ont émis un avis favorable.
- Les modifications de cet organigramme vont dans le sens de la pérennisation des postes, volonté souvent exprimée par l'UNSA lors de la présentation des organigrammes précédents.

5. Présentation du Dialogue de Performance (DDP) 2014

- Monsieur NIEL, Directeur régional, précise que l'année 2014 doit être l'année de la consolidation des projets non totalement aboutis en 2013.
- L'offre de services aux demandeurs d'emploi doit être plus personnalisée et la qualité de service doit être la même d'une agence à l'autre. Par ailleurs, l'offre de services aux employeurs devra également être mise en œuvre.
- Concernant l'accompagnement, une 4^{ème} modalité « Accompagnement global » sera installée pour les demandeurs d'emploi connaissant des problèmes d'insertion.
- Les agences devront être constituées d'une équipe « Accueil », animée par un manager. Monsieur NIEL précise qu'il souhaite revoir l'organisation de l'accueil, en y associant les Instances Représentatives du Personnel. Pour l'UNSA, cette démarche va dans le bon sens, nous avons, à plusieurs reprises, demandé à la Direction de travailler sur ce sujet.
- Sur le volet développement des compétences, la Direction souhaite former à « l'orientation tout au long de la vie » l'ensemble des conseillers.
- Monsieur NIEL précise que les décisions doivent être prises au plus proche du terrain. Il convient à présent de donner du sens à la philosophie de Pôle emploi 2015.

Prochaines réunions :

- ▶ CHSCT le 10 juin 2014
- ▶ DP le 13 juin 2014
- ▶ CE le 24 juin 2014

